



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 septembre 2026

Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

Nom du rapporteur :
Quentin van Niel

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

Service / Pôle instructeur :
Service urbanisme

Présents :

Arnaud Latreuille, Valentine Chatenay-Moréno, Olivier Calix, Manon Jephos, Fatiha Ghadi, Robin Vieules, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Romain Le Gall, Christine Motillon, Elise Cougoule, Florent Glatard, Romain Gomez, Camille Bagourd, Joseline Beaumeister, Abdelouahed Tatou, Philippe Dénarié, Jean-Baptiste Favier, Virginie Motte,

Absents excusés et représentés :

Alice Leparc donne procuration à Arnaud Latreuille

Absents : Tony Loisel, Robert Dumas-Chaumette, Nadine Nivault, Éric Bazillais, Elodie Gautreau, Sophie Després, Thierry Lambert

Secrétaire de séance : Philippe Dénarié

Date de la convocation : 23/06/26

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21

Procurations : 01

Suffrages exprimés : 29

DÉLIBÉRATION N° 04

Acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 75 d'une contenance de 1226 m² sise rue des Salines et rue Emile Combes pour l'aménagement d'un parking vert et perméable

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1111-1, L 1212-1, L 1311-10,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 151-41,

Vu l'avis des domaines en date du 18 septembre 2025 (réf OSE 2025-17028-53196) portant évaluation de l'ensemble de la parcelle,

Considérant l'emplacement réservé AT-ER-16,

Considérant le plan de la parcelle ci-annexé,

Considérant que par une réponse du 3 août 2026, l'agence immobilière en charge de la vente de la parcelle a fait part de la volonté des propriétaires de céder l'entière de la parcelle au prix de 259 000 € soit au prix fixé par les services des Domaines.

AR Prefecture

017-211700281-20260910-DEL04_CM100926-DE
Reçu le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,
 - Accepte l'acquisition à 259 000 € (hors frais de notaire) de la parcelle cadastrée section AB numéro 75, libre de toute occupation, située rue des Salines – rue Emile Combes, d'une contenance de 1 226 m² pour la réalisation d'un parking vert et perméable
 - Autorise la Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire, notamment les avant-projets et l'acte authentique, les frais de notaires et de division relevant de la Commune

Annexe : Plan cadastral

Pour extrait conforme,

Hélène Rata
Maire



Philippe Dénarié
Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr.
Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.